

# Peut-on empêcher les crimes de masses ? La responsabilité de protéger à l'épreuve de la réalité

Rédigé le 8 janvier 2013 par : Nicolas Rousseau

Nicolas Rousseau

*Avec la collaboration de Nicolas Bossut,  
Nicolas Bárdos-Féltoronyi et Laure Borgomano*

# Peut-on empêcher les crimes de masses ?

La responsabilité de protéger  
à l'épreuve de la réalité



Couleur livres

En 2005, l'Assemblée générale de l'ONU adoptait un texte controversé qui reconnaissait la responsabilité des Etats de protéger leurs populations contre les crimes de masses. En cas de défaillance de l'Etat, le texte précise que la

**communauté internationale a elle aussi une responsabilité, celle d'intervenir pour assurer par elle-même cette protection.**

Ce texte, s'il est une avancée réelle pour éviter de nouvelles tragédies comme au Biaffra ou au Rwanda, pourrait amener à des dérives et des excès qui discréditeraient à jamais l'ONU. Les exemples de la Côte-d'Ivoire en 2009 et de la Libye en 2011 accréditent l'idée que la responsabilité de protéger est en effet un outil délicat à utiliser.

## *Tables des matières*

1. Introduction
2. Le cadre du droit international
3. La réalité des relations internationales
4. La formulation graduelle du devoir d'ingérence
5. L'émergence de la responsabilité de protéger
6. La responsabilité de protéger en action
  - Le Darfour (2007-...)
  - Le Kenya (2007-2008)
  - La Libye (2011)
  - La Côte d'Ivoire (2011)
7. Les débats en cours à l'ONU
8. Les recommandations de BePax
9. Annexes

Nicolas Rousseau (avec la collaboration de Nicolas Bossut, de Nicolas Bardos-Feltoronyi et Laure Borgomano), **Peut-on empêcher les crimes de masses ? La responsabilité de protéger à l'épreuve de la réalité**, Bruxelles, 90 p., 2012

---

**L'ouvrage, co-édité par BePax et Couleur livres, est disponible chez BePax au prix de 10€ ( + 3.20€ frais de port).**

---



Avec le soutien de la  
Fédération Wallonie-Bruxelles

Ed resp : Ghalia Djelloul  
Chaussée Saint-Pierre, 208  
B-1040 Bruxelles  
Tél : 02/896 95 00  
info@bepax.org  
www.bepax.org  
IBAN : BE28 7995 5017 6120